

# Tout savoir sur l'aménagement des espaces publics

Article rédigé par l'équipe des [Ateliers de découverte urbaine](#).

Rue, parc, square, place, avenue, allée, jardin public... sont tous des espaces publics : **des lieux accessibles à tous, gratuitement**. Ils jouent un rôle fondamental pour les habitants et usagers car ils permettent de **se déplacer, se retrouver, se divertir, se détendre...**

Leur aménagement est le reflet des tendances de nos sociétés. Donnant la priorité aux voitures il y a 50 ans, [les rues sont aujourd'hui repensées pour les piétons, vélos, transports en commun](#) mais aussi pour accueillir de la végétation. Cette **mutation** est une attente forte de nombreux citoyens.

L'aménagement et la gestion des espaces publics sont du ressort des collectivités locales (Ville, Métropole). Dans le cas du périmètre du projet Euroméditerranée, c'est l'Etablissement Public d'Aménagement qui a la compétence de leur **aménagement** ; la **gestion** restant à la charge des collectivités locales.



*Avant/après le réaménagement du boulevard du Littoral*

## Aménager les espaces publics en fonction de leurs usages

Un aménageur doit répondre à deux types de besoins quand il conçoit les espaces publics :

- ceux des résidents qui ont besoin au quotidien, **dans leur quartier** de circuler dans la tranquillité, se détendre, se retrouver : ce sont les **espaces de proximité**,
- ceux des très nombreux usagers de la ville, de la métropole, visiteurs qui eux ont besoin de circuler avec efficacité, parfois de se retrouver : il faut donc aussi aménager des grands espaces pour accueillir ces **flux importants**.

Voici quelques exemples d'espaces publics aménagés sur le périmètre du projet Euroméditerranée qui répondent à ces différents fonctions et enjeux.

## Les axes : rue, avenue, boulevard...

Espaces publics **les plus répandus**, ils permettent aux habitants de circuler (à pied, en voiture ou autre mode de transport), de se retrouver, mais aussi de relier les bâtiments qui composent la ville, en leur donnant une cohérence.

Non visibles mais très importants pour le fonctionnement de la ville, ces axes abritent en sous-sol de **nombreux réseaux** (eau potable, eaux usées, thalasso thermie, électricité, gaz, téléphonie / internet).

Toutes les rues sont connectées les unes aux autres et constituent un maillage qu'on appelle **trame urbaine**.



*Rue de Ruffi, un exemple de rue aménagée pour les résidents  
L'aménagement de stationnements le long d'une seule voie pour automobiles ralentit la vitesse des véhicules.*

*Boulevard Euroméditerranée, axe majeur de circulation dans Marseille. On aperçoit à gauche l'auto-pont autoroutier qui a été enfoui en sous-terrain pour libérer le reste du boulevard.*

## Les espaces publics de proximité : aires de jeux, squares, jardins partagés

Les aires de jeux, squares et jardins partagés sont des **espaces publics de proximité** à destination des riverains qui peuvent les fréquenter pour jouer, se détendre, se promener, voire cultiver dans le cadre des jardins partagés. Chaque quartier nécessite de tels espaces publics.

Ils sont souvent composés d'arbres ou de végétation pour faire de l'ombre (importante dans le sud de la France). Cette végétation favorise aussi la biodiversité.



**Aire de jeux et jardin partagé de Ruffi**, deux espaces de convivialité attenants répondant à deux fonctions différentes : jouer d'un côté, cultiver de l'autre

## Les espaces publics à l'échelle de la ville ou de la métropole : grandes places

Les villes ont aussi besoin de grands espaces pour accueillir ponctuellement des événements fédérateurs (fêtes, manifestations...), des flux importants de visiteurs, pour mettre en valeur des bâtiments, des vues...



**La Porte d'Aix** occupée par l'entrée de l'autoroute A7 jusqu'en 2010. Aujourd'hui 3 hectares d'espace public : un parc de proximité d'un hectare et une grande esplanade dégagée à l'usage notamment des étudiants du futur campus IMVT (école d'architecture, d'urbanisme et de paysage).

**L'esplanade de la Major (renommée Jean-Paul II)** : côté mer un vaste parvis planté d'arbres offrant vue sur la mer, très fréquenté par les touristes et les Marseillais. Côté Evêché, des équipements de proximité : jeu de boule, terrain multisport et sur le côté aire de jeux (square Vaudroyer).

## Les espaces publics de demain

Depuis une dizaine d'années les espaces publics du centre-ville regagnent la place laissée aux voitures pour privilégier les piétons, les vélos... Les espaces publics de demain devront prendre en compte de nouvelles préoccupations.

Prenons l'exemple du quartier des Fabriques qui sera bientôt aménagé : tous les espaces publics sont à créer. Pour réfléchir de façon globale, **un référentiel d'aménagement des espaces publics** a été élaboré, dont voici les grands principes :

### Moins de stationnement, plus d'espaces publics de proximité

Après avoir diminué les voies de circulation automobile, ce sont les **stationnements dans l'espace public qui seront réduits** (les voitures seront garées en priorité dans des parkings privés mutualisés). Tout cet espace libéré pourra être aménagé pour **les transports en commun, la marche à pied, vélo** mais aussi pour offrir aux habitants des espaces publics de proximité, avec par exemple :



- des **salons** : chaises publiques, bancs agencés de façon regroupée pour permettre de se retrouver et échanger entre voisins, amis...
- des espaces de **sports et de loisirs**,
- des **structures modulaires** pouvant accueillir **suivant la saison** et le lieu, des jeux, des pergolas, des tables de pique-nique ou autres animations.

### Développer la végétation et la porosité des sols

- Plus de place aux **végétaux méditerranéens** dans les rues, notamment pour développer la biodiversité, rafraîchir la ville...
- Pour favoriser le déplacement des espèces animales et améliorer leur développement, nécessité de **créer des continuités entre les espaces végétalisés** (publics et privés) comme le montre ce plan.



**La gestion de l'eau de pluie** est une préoccupation montante des aménageurs.



Pour lutter contre les inondations, arroser les plantations, limiter l'engorgement dans les égouts, des solutions sont proposées :

- utilisation de **revêtements perméables** qui laissent l'eau s'infiltrer dans le sol : **bétons drainants**, pavés à **joints poreux** en sont des exemples,
- les chaussées imperméables sont conçues avec une **pente permettant le ruissellement de l'eau** vers les espaces verts légèrement en contrebas.

- > Voir en vidéo l'[interview des paysagistes d'Ilex sur l'importance des espaces verts du projet](#)
- > [Lire l'article Tout savoir sur la nature en ville](#)

## Vers des éclairages plus respectueux et sécurisants

Un éclairage public de qualité est indispensable pour la fréquentation **en toute sécurité** à la nuit tombée des espaces publics. Des réflexions sont en cours pour adapter la luminosité à la fréquentation (grâce à des capteurs de mouvement), à l'intensité lumineuse du site...

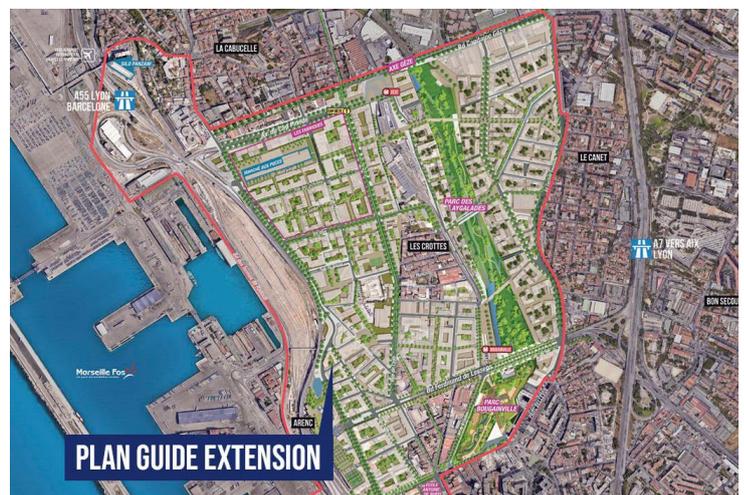
L'éclairage doit aussi prendre en compte les espèces animales qui peuvent être dérangées par la **pollution lumineuse**. Les lampadaires choisis devront éclairer en direction du sol et non l'inverse. **Des innovations** sont en cours pour ajouter une nouvelle fonction aux lampadaires, comme celle de réduire le bruit ambiant.

## Les étapes de création d'un espace public

### 1. Avoir une vision élargie

Euroméditerranée a choisi en 2009 l'agence d'urbanisme Leclercq Associés pour établir le **plan guide** du projet de l'**Extension** (170 ha).

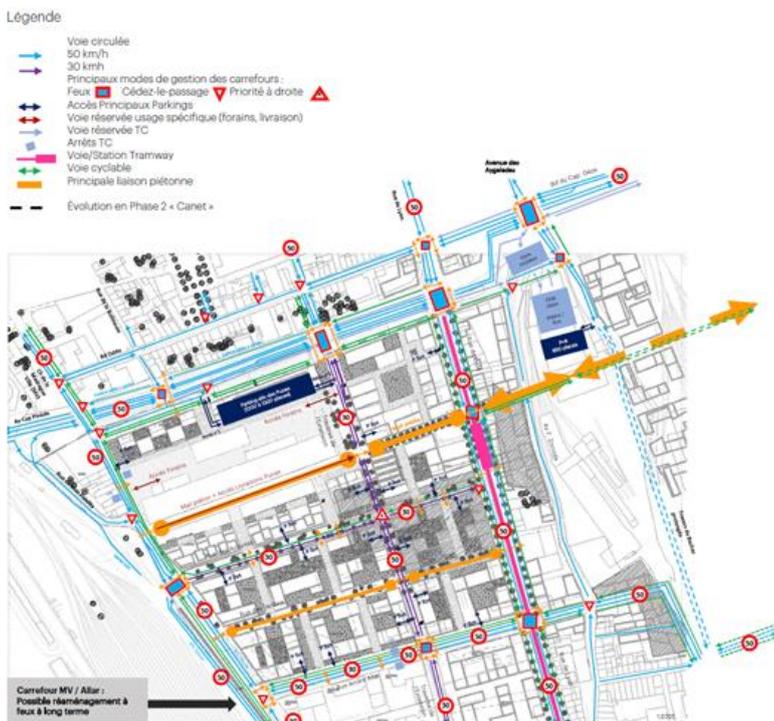
Ce document définit une vision globale de l'évolution du quartier sur le **long terme**, avec son découpage et sa composition future, dont le réseau des espaces publics et leurs usages, qu'on appelle "**trame urbaine**". A ce stade, le tracé des rues n'est pas encore définitif.



## 2. Travailler à l'échelle du quartier / secteur

A partir du plan guide, les chefs de projet d'Euroméditerranée vont travailler à l'échelle d'un secteur / quartier.

Pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui va concevoir les espaces publics d'un secteur (aménagement de l'espace, matériaux, mobilier urbain, ...), ils rédigent un **cahier des charges** comportant un ensemble de **critères de sélection** intégrant les enjeux de la ville durable, de la mixité sociale et d'usages. Ils lancent un **concours** pour sélectionner l'équipe répondant au mieux aux critères. Généralement ce sont des groupements de plusieurs spécialistes qui répondent (architectes, paysagistes ou urbanistes, bureaux d'études).



Par exemple pour le quartier des fabriques (14 ha), c'est l'équipe **Ilex / Egis / Strates** qui a remporté le concours d'aménagement des espaces publics. Dans un premier temps, ils définissent à l'**échelle du quartier** la trame des espaces publics, leur articulation pour répondre aux besoins des résidents (ambiance apaisée) tout en permettant une circulation à l'échelle métropolitaine.

Quel que soit le secteur, Euroméditerranée associe les **futurs gestionnaires** (Ville, Métropole) à la phase de conception / dessin de chaque espace public. Pour l'aménagement de certains espaces publics, les **habitants et usagers** sont associés lors d'**ateliers de concertation**.

## 3. Réaliser les travaux

Une fois le projet dessiné puis validé par Euroméditerranée, l'EPAEM sélectionne **les entreprises qui vont réaliser les travaux** dans le cadre du code des marchés publics, suivant les analyses et propositions de la maîtrise d'œuvre. C'est elle qui assurera le suivi des chantiers.

En général, les espaces publics doivent être finis en même temps que les travaux de construction des immeubles qu'ils desservent : cela demande une **coordination précise des différents chantiers**. De plus, les chantiers des espaces publics sont dépendants des sociétés qui gèrent les réseaux



(électricité, téléphonie, chauffage, etc. ) avec leur propre calendrier d'intervention.

#### 4. Assurer la gestion



Une fois le chantier de l'espace public terminé, Euroméditerranée le remet à la Ville ou la Métropole (selon leur compétence) qui va le **gérer, l'entretenir**.

En règle générale à Marseille :

- **la Ville** gère l'éclairage public, la vidéo protection, les parcs et jardins
- **la Métropole** gère la voirie, les places, le mobilier urbain et les plantations de ces espaces, ainsi que des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Par exemple le jardin de Ruffi est géré par la Ville de Marseille, les rues du Parc habité sont gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### Qui finance les espaces publics ?

L'aménagement des espaces publics ne constituent que des dépenses. Elles ne rapportent aucune recette. En général ce sont les **collectivités locales** comme la Ville ou la Métropole qui les financent (grâce aux impôts).

Quand l'aménageur a créé une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), comme c'est le cas pour le quartier des Fabriques, les espaces publics sont financés par les collectivités locales (**les impôts**), mais aussi par **les constructeurs privés** (promoteurs, bailleurs...). Ces derniers paient une **participation obligatoire** qui sert au financement des équipements et espaces publics.

### Pour aller plus loin

> Lire l'article "[Tout savoir sur la nature en ville](#)"

> Lire l'article "[Adapter l'aménagement de la ville aux mobilités durables](#)"